

Thème 3 Histoire et mémoires

Objet de travail conclusif "L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes"

Jalon 1 "Les lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes"

Jalon 2 "Juger les crimes nazis après Nuremberg"

Proposition d'une progression pour les jalons 1 et 2 de l'objet conclusif de spécialité HGGSP ainsi que d'une activité orale et écrite réalisée à partir de dossiers documentaires.

TITRE	Thème 3 Histoire et mémoires (26-28 heures) Objet de travail conclusif "L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes" Jalon 1 Les lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes Jalon 2 Juger les crimes nazis après Nuremberg 6 à 7 heures
NIVEAUX :	Terminale générale, spécialité HGGSP
NATURE :	Travaux de groupe avec restitution orale et écrite : - Synthèse écrite d'un corpus de documents en groupe sous la forme d'un tableau - Présentation par les élèves dans un autre groupe des lieux de mémoire et des jugements des crimes nazis - Présentation orale et écrite du lieu de mémoire étudié
AUTEURS	Christian Laude (lycée Charles de Gaulle, Compiègne) Aïcha, Jehann Traoré (lycée Truffaut, Beauvais) avec l'aimable collaboration de Jérôme Wallet (lycée François Truffaut, Beauvais)

L'objectif du jalon est d'expliquer ce que sont un crime contre l'humanité et un lieu de mémoire du génocide.

- 1 heure : la leçon débute par l'étude d'un extrait vidéo sur Nuremberg, de photographies et de textes afin de cerner les jalons. L'idée est de partir des représentations des élèves afin d'expliquer les notions de crime contre l'humanité et de lieu de mémoire d'un génocide,
- 4 heures : le travail se poursuit par l'étude en groupe de dossiers documentaires sur les lieux de mémoire et les jugements des crimes nazis. Les élèves complètent un tableau de synthèse, puis présentent leur travail aux autres groupes selon le fonctionnement d'un travail en groupe tournant avec restitution dans un groupe différent. Les documents proposés ainsi que d'autres sont déposés sur netboard.me.

- 2 heures : un élève par groupe présente à l'oral un lieu de mémoire ou un jugement d'un crime nazi. L'enseignant adresse un corrigé du tableau. Les élèves rédigent une composition ou réalisent un enregistrement à partir du tableau de synthèse des thèmes étudiés. Les élèves ayant travaillé sur les lieux de mémoire rédigent sur les jugements des crimes nazis et inversement.

Documents à joindre :

- Annexe 1 : Déroulé de la séquence
- Annexe 2 : Dossiers documentaires sur les lieux de mémoire et sur les jugements des crimes nazis
- Annexe 3 : Correction du tableau de synthèse des lieux de mémoire et des jugements des crimes nazis